

PROTECTION DU CITOYEN

GOUVERNANCE ECONOMIQUE

DECENTRALISATION

ETAT DE DROIT

DROITS HUMAINS

EMPLOI

LA BONNE GOUVERNANCE : UN DEFI MAJEUR POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN HAITI



Haiti

MAUVAISE GOUVERNANCE

MALNUTRITION

VIH/SIDA

RESTAVEK

CENTRALISATION

EXCLUSION

CHOMAGE

**LA BONNE GOUVERNANCE :
UN DEFI MAJEUR POUR
LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
EN HAITI**



Haiti

ERRATA

- P4 Lire **Résident** au lieu de résident
- P63 Lire **MST** au lieu de MTS
- P85 Lire **RDH** au lieu de RMDH
- P192 Lire **EBCM** au lieu de ECBM

Le Rapport National sur le développement humain présenté ici est le premier d'une série qui permettra d'évaluer sur une base régulière les progrès accomplis en Haïti en matière de développement humain durable jusqu'à l'horizon de 2015. Il suit de près les rapports que d'autres pays ont tenté depuis environ deux ans. Malgré ce retard apparent, il analyse des thèmes qui ont depuis longtemps hanté les discussions entre les groupes de la société civile haïtienne et qui ne manqueront pas de servir d'exemple à ceux qui voudront lancer la même initiative.

Les thèmes abordés sont le fruit d'un cumul d'événements d'une richesse incomparable qu'il serait inutile de rappeler ici. J'insisterai seulement sur le processus qui a conduit ce Rapport. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel en octobre 1994, beaucoup d'efforts ont été consentis par la Communauté internationale et par les Haïtiens eux-mêmes en vue de résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux qui assaillent le quotidien de tous les citoyens de ce pays. Les résultats obtenus jusqu'à présent suscitent une interrogation sur des façons de faire afin de tirer des leçons de l'expérience passée et de donner de nouveaux objectifs pour orienter l'action. Interrogation qui est au cœur des grandes Conférences Mondiales prévues pour 2002, dont la conférence mondiale sur le développement durable à Johannesburg en août et septembre 2002, et la récente conférence internationale sur le Financement du développement à Monterrey, lesquelles s'inscrivent dans le droit fil du Sommet du Millénaire de l'an 2000 où les leaders politiques se sont entendus sur les grands objectifs à atteindre d'ici 2015. Il est bon de les rappeler ici puisqu'ils constituent nos repères pour l'action. Il s'agit :

- a) de réduire de moitié le nombre d'individus à travers le monde souffrant de la faim et frappés de pau-

vreté extrême;

- b) de parvenir à l'éducation primaire universelle;
- c) de favoriser l'égalité des sexes;
- d) de réduire des deux tiers la mortalité des moins de cinq ans;
- e) de réduire des trois quarts la mortalité maternelle;
- f) de maîtriser la propagation du VIH/SIDA, de la malaria et de la tuberculose;
- g) d'assurer la durabilité de l'environnement;
- h) de promouvoir un partenariat global pour le développement.

Le présent Rapport National sur le développement humain (RNDH) s'est fait en partie l'écho de ces aspirations pour en questionner l'état d'avancement en Haïti.

Bien qu'il soit un document du PNUD qui en assure sa coordination et son financement, il est le résultat de l'effort concerté d'un collectif d'Haïtiens – au delà d'une soixantaine – issus des secteurs public et privé, et de la société civile. Ils se sont retrouvés au sein d'un Comité de soutien et d'orientation et de Comités d'appui technique pour piloter cette entreprise avec le PNUD et la conduire à son terme. La force de cette démarche participative – comme ce fut le cas lors de la préparation du Bilan Commun de Pays – témoigne de la capacité des Haïtiens à s'entendre sur des projets communs qui leur tiennent à cœur.

Certaines conclusions de ce Rapport, qui est un instrument de dialogue sur le développement humain durable, ne laisseront pas le lecteur indifférent, et même susciteront chez lui certaines oppositions et des débats contradictoires. Ce sera tant mieux, car du choc des idées, la lumière ne manquera pas de jaillir.

Au nom de mes collaborateurs du Bureau du PNUD en Haïti, je remercie tous ceux qui ont consacré au processus d'élaboration du Rapport leur temps, leurs connaissances et leur expérience. Sans eux, nous n'en serions pas là aujourd'hui. En tout premier lieu, et pour bien souligner la détermination de la démarche à ses tout premiers débuts, je mets en exergue l'apport inestimable de **Oscar Fernandez-Taranco**, mon prédécesseur, qui en a jeté les bases en délimitant les thèmes ainsi que la manière de concevoir le processus.

Ce Rapport a bénéficié par ailleurs de l'appui technique de plusieurs institutions publiques telles le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), l'Unité Centrale de gestion (UCG), le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES), le Bureau de Gestion du Programme d'Alimentation pour le Développement PL-480, la Banque de la République d'Haïti (BRH), l'Université d'Etat d'Haïti (UEH).

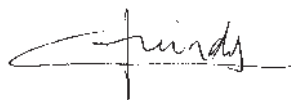
Je voudrais saluer également la contribution d'Agences et Organes du Système des Nations Unies ici en Haïti et à l'étranger; parmi eux, l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le FNUAP, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC). Le travail n'aura pas été possible sans la collaboration d'agences bilatérales et multilatérales présentes en Haïti comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'United States Agency for International Development (USAID), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), l'Ambassade de la République Dominicaine. Les organisations suivantes ont également fourni un apport apprécié: Institut Haïtien de l'Enfance (IHE), la Fondation Haïtienne pour l'Enseignement Privé (FONHEP), la PRAGESH, la CARE, le CRS, l'AFD, Helvetas, ACTION, DAI/FINNET, l'Institut Norvégien de Sciences Sociales (FAFO), l'Université d'Iowa.

Finalement, il faut signaler la collaboration de toute l'équipe du **Bureau du PNUD** en Haïti (le personnel des projets compris), en particulier celle de Diene Keita, Philippe Rouzier, Bruno Lemarquis, Sitapha Diatta, Fernando Hiraldo del Castillo, Hilde Skogedal, Chantal Santelli, Rolhi Salomon, Arnaud Dupuy, Monique Pierre Antoine, Daniel Henrys, Roromme Chantal, Kristina Ulgemo, Alexandra Eustache, Yasmine Léger, Florence Calixte-Paret, ainsi que de l'ensemble des membres de l'Administration et des Opérations.

Toutes celles et tous ceux qui n'ont pas été cités sauront pardonner à un Bureau du PNUD qui a vu tant de personnes compétentes manifester tant de bonne volonté que sa mémoire flanche. Qu'ils soient tous indistinctement remerciés et se considèrent, comme les autres, partie prenante de l'initiative du PNUD.

Mon vœu le plus cher est que ce Rapport serve à la réflexion entre Haïtiens pour les aider à trouver les meilleures solutions aux problèmes qu'ils confrontent.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



Adama Guindo

Représentant résidant du PNUD

août 2002

| | |
|----------------------------|---|
| Coordination stratégique : | Diene Keita, Représentant résident Adjoint (PNUD) |
| Coordination technique : | Pablo Ruiz Hiebra, consultant (PNUD) |
| Conseillers spéciaux : | Jean Le Nay (UNDESA) et Philippe Rouzier, Economiste principal (PNUD) |
| Equipe des consultants : | Charles Cadet (CNRA), Jacques Charmes (Université de Versailles), Kathryn Lockwood et Jon Pedersen (Institut norvégien des sciences sociales – Fafo), Danielle Magloire, Sophie Mazet, Rémy Montas, Ramon Carlos Torres (UNCEPALC), Paul Duret, Antoine Ambroise (UNDESA) |
| Rédaction finale : | Pablo Ruiz Hiebra, Jean Le Nay, Antoine Ambroise, Philippe Rouzier, Charles Cadet |

Ce Rapport sur le développement humain en Haïti a été élaboré sous la supervision du Représentant Résident Adjoint, Diene Keita qui a présidé un Comité de soutien composé de diverses personnalités des différents secteurs de la société haïtienne. Ce comité comprenait les personnes suivantes: Arnold Antonin, Ronald Baudin, Marie-Claude Bayard, Henri Bazin, Georges Celsis, Bernard Craan, Rosny Desroches, Michel Hector, Robert Jean, Maurice Lafortune, Myrlande Manigat, Philippe Mathieu, Guy Maximilien, Alfred Metellus, Pierre Paquiot, Patrick Pierre-Louis, Odette Roy-Fombrun, Paul Saint-Hilaire.

Parallèlement, plusieurs Comités d'appui technique ont été constitués dans la préparation des documents de base à ce RNDH. Ces comités ainsi que des groupes de réflexion ont été composés des personnes suivantes: Ansy Pierre-Louis, Kesner Pharel, Guy Alexandre, l'équipe technique de l'IHSI, sous la supervision de Danillia Altidor et Evens Joseph, et d'experts comme Denis Antoine, Philippe Auffret (Banque Mondiale), Natalie Brisson-Lamaute (IHSI), Giovana Carravaggi (BID), Grâce d'Almeida (PNUD), David Dewez, Thierry Fagart (UNCHR), Enrique Ganuza (RBLAC), Lyne Godmaire (UNICEF), Maryse Gourdet (FNUAP), Sébastien A. Grolet, Hérard Jadotte (Université Notre-Dame), Alexia Latortue, Masa Lozaya, Kalinda Magloire, Guy Morand, Eliane Moser, José Moya, Fortuné Negro, Louis Nkokié (PNUD), Raymond Noël (PNUD), Volny Paultre (FAO), Gina Porcena (Ministère du Plan).

Paulette Pujol-Oriol a fait une lecture très attentive du texte de ce Rapport et l'a épuré des inévitables fautes qui s'étaient accumulées au fil de son développement.

Maryse Calixte a assuré l'édition du texte et a contribué à la confection de la maquette de couverture.

“Les analyses et recommandations proposées dans ce Rapport ne reflètent pas nécessairement les idées du PNUD, de son conseil d'administration ou des gouvernements de ses pays membres. Le PNUD croit que l'indépendance intellectuelle et l'intégrité professionnelle de ses auteurs et de ceux qui ont aidé à sa réalisation apporteront à ses conclusions et à ses recommandations le plus grand retentissement possible.”

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------|---|
| Résumé exécutif | 9 |
|-----------------------|---|

PARTIE I : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN HAÏTI

Chapitre I

| | |
|--|-----------|
| Le développement humain durable | 28 |
| 1.2. Le développement humain | 29 |
| 1.3. Le développement durable | 29 |
| 1.4. Les variables socio-institutionnelles et la gouvernance | 30 |

Chapitre II

| | |
|--|-----------|
| Les principales dimensions du développement durable en Haïti | 35 |
| 2.1. La dimension économique: croissance, emplois, revenus: 1986-2001 | 37 |
| 2.2. L'éducation en Haïti: des progrès quantitatifs, mais de graves problèmes de qualité | 47 |
| 2.3. La santé: malgré des progrès remarquables, la situation demeure préoccupante | 54 |
| 2.4. La pauvreté régresse depuis 1986, mais sur un mode non durable | 64 |
| 2.5. Haïti, un pays qui progresse dans l'équité de genre | 70 |
| 2.6. La dégradation de l'environnement: une menace pour le développement humain durable | 75 |
| 2.7. Les libertés et la sécurité en Haïti | 80 |
| 2.8. Indicateurs synthétiques de développement humain et Indicateur de développement technologique | 82 |

PARTIE II : LA GOUVERNANCE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE

Chapitre III

| | |
|---|-----------|
| Les acteurs de la gouvernance dans la perspective du DHD | 92 |
| 3.1. Le concept de gouvernance | 93 |
| 3.2. Le secteur privé face à son rôle de créateur de richesse et d'emploi productif | 94 |
| 3.3. La société civile: un acteur indispensable de participation de la population | 95 |
| 3.3.1 Des visions différentes sur la société civile haïtienne | 95 |
| 3.3.2 La participation de la presse dans le processus de construction démocratique: un acquis remarquable | 97 |
| 3.3.3 Les partis politiques: à la recherche de leur rôle clef dans la société haïtienne | 97 |
| 3.3.4 Les demandes de gouvernance des populations haïtiennes | 98 |
| 3.4. La gouvernance politique | 105 |
| 3.4.1. Du nouveau rôle de l'Etat | 105 |
| 3.4.2. Les caractéristiques de la gouvernance politique | 107 |
| 3.5. Les faibles résultats de la gouvernance politique | 123 |

Chapitre IV

| | |
|--|------------|
| Les déficits de gouvernance administrative et économique | 129 |
| 4.1. Une vision stratégique de développement incomplète et faiblement mise en œuvre | 130 |
| 4.1.1. Des réflexions stratégiques à approfondir | 130 |
| 4.1.2. Une importante réflexion au niveau sectoriel | 131 |
| 4.1.3. De graves difficultés dans la conclusion des accords de partenariats et dans leur mise en œuvre | 132 |

| | | |
|--------|---|-----|
| 4.2. | La gouvernance administrative: quelles institutions au service du développement humain durable? | 134 |
| 4.2.1 | Les problématiques de la «mal-administration» haïtienne | 134 |
| 4.2.2 | La promotion d'une dynamique globale de modernisation profonde de l'Etat | 135 |
| 4.3 | La gestion des finances publiques haïtiennes | 136 |
| 4.3.1 | Le contexte institutionnel des opérations budgétaires en Haïti | 136 |
| 4.3.2. | Les déficiences dans la préparation et le vote des budgets | 137 |
| 4.3.3. | Le principe d'universalité en Haïti: une couverture insuffisante des opérations budgétaires | 137 |
| 4.3.4. | Les dysfonctionnements dans le sous-système des budgets: une faible transparence | 140 |
| 4.4. | Ajustement structurel et développement humain durable en Haïti: leçons apprises | 140 |
| 4.4.1. | Le premier Plan d'Ajustement Structurel (PAS): 1986-87. Libéralisation sans ajustement | 141 |
| 4.4.2. | Le deuxième PAS: 1996-97 – d'importantes réflexions qui butent sur la crise politique | 141 |
| 4.5. | Le financement public dans la perspective du DHD | 143 |
| 4.5.1. | L'orientation globale des dépenses: un Etat minimal à la recherche de son rôle stratégique | 144 |
| 4.5.2. | Les sources de financement | 153 |

PARTIE III : SYNTHESE, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Chapitre V

Participation, dialogue et partenariat: trois enjeux majeurs pour le DHD

| | | |
|--------|---|-----|
| 5.1. | La confiance et la participation: deux éléments clef pour le capital social haïtien | 162 |
| 5.1.1 | Les institutions en Haïti: un capital social peu propice à la formalisation? | 162 |
| 5.1.2 | La participation dans les institutions: stimuler la confiance dans la société | 165 |
| 5.2. | Dialogue et partenariat: deux outils de développement humain durable | 167 |
| 5.2.1 | Le dialogue politique et social: une opportunité pour la société haïtienne | 167 |
| 5.2.2. | Le cadre stratégique de développement humain durable: un outil de partenariat | 170 |
| 5.2.3. | Pour un partenariat stratégique en Haïti | 170 |

Bibliographie

Annexes

LISTE DES SIGLES

| | | | |
|--------|--|--------|---|
| AFD | Agence Française de Développement | IHE | Institut Haïtien de l'Enfance |
| ADIH | Association des Industries d'Haïti | IHSI | Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique |
| AID | Agency for International Development | IMC | Indice de Masse Corporelle |
| APD | Aide Publique au Développement | IPF | Indicateur de Participation des Femmes |
| APENA | Autorité Pénitentiaire Nationale | ISDH | Indicateur Sexo-Spécifique de Développement Humain |
| BCEP | Bilan Commun de Pays | MBDS | Maîtrise en Base de Données et en Intégration de Système |
| BID | Banque Interaméricaine de Développement | MCFDF | Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme |
| BIRD | Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement | MDE | Ministère de l'Environnement |
| BIT | Bureau International du Travail | MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| BON | Bureau de l'Ordonnateur National | MPCE | Ministère de la Planification et de la Coopération Externe |
| BM | Banque Mondiale | MSPP | Ministère de la Santé Publique et de la Population |
| BME | Bureau des Mines et Energie | PAE | Plan d'Action pour l'Environnement |
| BRH | Banque de la République d'Haïti | PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| CAD | Comité d'Aide au Développement | PIB | Produit Intérieur Brut |
| CARE | Cooperative American Relief Everywhere | PIP | Plan d'Investissement Public |
| CAMEP | Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable | PMA | Pays Moins Avancés |
| CRS | Catholic Relief Services | PNH | Police Nationale d'Haïti |
| CELADE | Centre Latino Américain de Démographie | PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| CEP | Conseil Electoral Permanent | PURE | Programme d'Urgence pour la Reconstruction Economique |
| CEPALC | Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes | RDDH | Réseau de Développement Durable en Haïti |
| CLED | Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie | RMDH | Rapport Mondial de Développement Humain |
| CNE | Centre National d'Equipelement | RNDH | Rapport National de Développement Humain |
| DHD | Développement Humain Durable | SNU | Système des Nations Unies |
| DPC | Direction de la Protection Civile | TCA | Taxe sur les Chiffres d'Affaires |
| DSRP | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté | UCG | Unité Centrale de Gestion |
| EBCM | Enquête Budget-Consommation des Ménages | UE | Union Européenne |
| ECVH | Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti | UEH | Université d'Etat d'Haïti |
| EMMUS | Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services | UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| EU | Etats-Unis | UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| FAES | Fonds d'Assistance Economique et Sociale | UTSIG | Unité de Télédétection et des Systèmes d'Information |
| FAFO | Institut de Sciences Sociales Appliquées (Norvège) | | |
| FENU | Fonds d'Equipelement des Nations Unies | | |
| FHE | Fondation Haïtienne de l'Environnement | | |
| FMI | Fonds Monétaire International | | |
| FNH | Fondation Nouvelle Haïti | | |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la Population | | |
| IDH | Indicateur de Développement Humain | | |
| ILH | Indicateur de Liberté Humaine | | |
| IPH | Indicateur de Pauvreté Humaine | | |

1. PRENDRE LA MESURE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Les particularités de l'approche

Il est de plus en plus reconnu que le développement humain durable représente un nouveau « chemin d'espérance » devant les situations de frustration et de manques graves – en particulier l'exclusion sociale, la pauvreté et les inégalités de revenus et de richesses – caractérisant le fonctionnement des modèles dominants de développement. A l'analyse, il est apparu que les stratégies en œuvre mettent souvent de côté la finalité fondamentale de tout processus de progrès en société qu'est le plein épanouissement de l'homme. D'où, l'idée de faire du « développement humain » à la fois la fin première et le moyen privilégié du développement global, parallèlement à la croissance économique dont les fruits doivent être mieux répartis. Cette nouvelle approche a une double implication:

- 1) Le degré de développement n'est plus déterminé à partir des seuls critères économiques. De nouveaux indicateurs globaux sont dorénavant calculés : l'Indicateur de Développement Humain (IDH), l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), l'Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH), l'Indicateur de Participation féminine (IPF) et l'Indicateur de Développement Technologique (IDT).
- 2) Dans les stratégies de développement humain à promouvoir, ces trois dimensions doivent occuper une place de choix: la santé, l'accès au savoir, le niveau de vie. Evidemment, le développement humain ne s'arrête pas à ces capacités fondamentales, mais elles rendent plus accessibles d'autres comme les libertés politiques, économiques et sociales que

très souvent d'ailleurs les populations recherchent parallèlement.

Cette garantie de permettre à chaque individu – par le développement humain – d'exploiter au mieux toutes ses potentialités peut cependant se trouver hypothéquée si le processus global de développement n'assure pas, sur une base durable, la reconstitution du capital naturel disponible. Il s'agit, à ce niveau, de tenir compte, certes, des déficits antérieurs encourus dans le domaine écologique mais de garantir également la protection des perspectives de vie normale aux générations futures. Plus généralement, un processus de développement humain durable doit concerner tous les modes d'existence des hommes. Cela implique que les dimensions souvent considérées séparément comme les formes de régulation politique et sociale soient envisagées dans la même perspective de pleine exploitation des potentialités de chaque individu. De là, l'idée de préserver et de valoriser le «capital socio-institutionnel».

Le terme couramment utilisé pour caractériser ces premières démarches est la Gouvernance entendue, dans ce contexte, comme «l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays». Compte tenu de l'objectif global de favoriser l'épanouissement individuel, **la bonne gouvernance** a été définie comme celle basée sur les principes fondamentaux suivants: efficacité et efficience, équité, participation, transparence, responsabilité, primauté du droit, orientation du consensus. La gouvernance concerne le capital social au sens strict compris comme «les réseaux et les normes de confiance qui facilitent la coopération au bénéfice mutuel».

Le développement humain durable est finalement une perspective multi-dimen-

sionnelle, donc complexe, s'alimentant de toutes les dynamiques de progrès en œuvre au sein de la société et favorisant l'épanouissement individuel.

Le positionnement d'Haïti face à cette nouvelle perspective de développement

Certains économistes¹ considèrent que l'amélioration rapide de la situation sociale d'un pays peut emprunter deux voies:

- le processus «par la croissance», fonctionnant grâce à une forte croissance économique s'appuyant sur la base la plus large possible et réutilisant les gains de la prospérité pour l'extension des services sociaux;
- le processus «par le soutien», se passant d'une forte croissance et fonctionnant par l'intermédiaire de programmes sociaux adaptés.

Haïti n'a connu ni l'un ni l'autre de ces deux types d'expérience, mais l'analyse des indicateurs globaux de développement humain fait penser à une forme spéciale de «processus par le soutien».

En effet, depuis plusieurs décennies déjà, l'analyse des caractéristiques économiques du pays amène à le classer parmi le groupe dit des PMA. Pourtant, l'utilisation de l'approche du développement humain débouche sur un classement nettement plus favorable. Les calculs faits, par exemple, pour l'IDH donnent pour 1999 un niveau maximum de 0,544 et un niveau minimum de 0,515 : soit un niveau de classement supérieur aux PMA (0,442) mais similaire à celui des Pays à faible Revenu (0,549). L'Indicateur de Participation Féminine (0,341) met Haïti à un niveau comparable à celui de la République de Corée (0,358), mais supérieur à ceux de l'Égypte et de la

Turquie. Cette tendance à l'amélioration est encore plus manifeste quand on considère l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) qui a connu une diminution significative. Les calculs donnent effectivement un IPH de 46,2% et de 31,8% de la population, respectivement pour 1987 et 2000.

Ces données globales attestent donc d'une spécificité du cas haïtien invitant à trois catégories d'interrogation relatives à la nature du modèle social en œuvre, la viabilité de toute nouvelle perspective en relation avec l'évolution de l'économie nationale et de l'environnement et la viabilité de ce processus relativement aux rôles de l'État et de la Société Civile.

2. VERS UNE RECONFIGURATION DU SOCIAL ET DU POLITIQUE EN HAÏTI

Le Social englobe traditionnellement une large gamme de domaines dont l'éducation, la santé, la sécurité sociale, les conditions de travail, les conditions de vie des familles, les conditions de vie des femmes. Dans la dynamique de changement en œuvre au sein de la société haïtienne depuis quelques décennies, une logique de promotion d'une nouvelle citoyenneté fait lentement son chemin. Elle s'exprime concrètement par l'affirmation de trois vecteurs sociaux: l'éducation, la santé, l'équité du genre. Toutefois, pour cerner pleinement cette nouvelle dynamique il faut y associer le vecteur des libertés publiques. Voyons ces transformations de manière plus précise.

L'éducation et la santé comme priorités sociales déterminantes

L'évolution des deux vecteurs social et politique durant les deux dernières décennies est le symbole le plus patent d'une dynamique sociale de changement dans le pays. On note en effet une nette amélioration des taux nets de scolarisation depuis 1980, de sorte qu'entre 1994 et 2000, les estimations donnent des taux de 47% et de 67% respectivement. Notons que la scolarisation progresse plus

¹ A. SEN : *Un nouveau modèle économique*, Ed. O Jacob, Paris, 2000, p. 55.

rapidement en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analphabétisme a également reculé fortement en partant de 78% en 1970 pour se situer au niveau de 50% en 2000 selon l'IHSI. Ces données nous inclinent à penser que le niveau éducatif de la population haïtienne est nettement plus élevé qu'auparavant.

On observe une tendance similaire sur le plan sanitaire. Les enquêtes EMMUS permettent d'établir une tendance à la baisse importante au cours des 25 dernières années pour toutes les composantes de la mortalité infantile : celle-ci est passée de 137% en 1975/80 à 80% en 1995/2000. On peut signaler en outre que, depuis les années 1970, il se dessine une tendance à la réduction de la malnutrition infantile, dont les taux de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale se situeraient respectivement en 2000 aux environs de 23% et de 17% tandis qu'ils étaient de 40% et 37% en 1978.

La dynamique de changement mentionnée auparavant est donc réelle mais il faut la relativiser, car la situation demeure très préoccupante dans les deux domaines. Au niveau éducatif, par exemple, on constate la persistance de faiblesses prenant les formes de taux élevés d'abandon, de redoublement et de surâgés; de carence importante de matériels didactiques, pédagogiques et de manuels scolaires; de faible niveau de qualification académique et professionnelle des enseignants. La situation sanitaire accuse également beaucoup de déficiences. En outre, les progrès enregistrés laissent toujours Haïti très en deçà des niveaux atteints par les pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Par ailleurs, l'indicateur de mortalité maternelle ne semble pas s'être amélioré au cours des 20 dernières années et reste toujours à un niveau élevé: 523 décès maternels pour 100.000 naissances au cours de la période 1994/2000. Le tableau n'est ni complètement blanc ni complètement noir, mais la tendance est quand même au progrès.

Si amélioration il y a eu, elle résulte du rôle joué durant les trois dernières décennies par les familles, l'Etat et la Communauté interna-

tionale. Mais, le premier groupe en constitue le principal déterminant. Les transformations au sein du système éducatif sont très caractéristiques de cette tendance. Dans les années 1960, l'enseignement public regroupait les 3/4 des scolarisés du primaire; à l'heure actuelle, c'est l'enseignement privé qui regroupe les 3/4 d'entre eux. La situation est à peu près semblable sur le plan sanitaire où les établissements strictement publics ne représentent que 30% des 650 dénombrés au total.

Ce rôle majeur et croissant du secteur privé, et par ricochet des familles, ne signifie nullement une totale indifférence de l'Etat vis-à-vis de ces besoins fondamentaux. En effet, après le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, on a observé un accroissement des dépenses sociales de l'Etat qui sont passées de 24.8% à 30.9% de 1996 à 2000. Un reclassement des données sur la base d'informations plus détaillées donne même un taux de (30.2%) pour la dernière année. L'apport financier de l'Etat durant ces dernières années dans le domaine éducatif a représenté 2% du PIB en dessous de celui des familles (3.2%) mais supérieur à l'aide internationale publique (1%). Il est d'ailleurs supérieur à ceux d'autres pays de la région comme la République Dominicaine (1,6% du PIB), le Salvador ou le Guatemala (1,8% du PIB). Dans le financement de la santé, le rôle de l'Etat apparaît marginal (0,7% du PIB en 1999/2000, loin derrière l'apport international (1,5% du PIB entre 1996 et 2000) et surtout des familles (3,2% du PIB).

Le changement 'au féminin'

Même si on admet qu'il ne faille pas assimiler la réalité des femmes haïtiennes à celle des femmes de l'Amérique Latine et des Caraïbes, il est certain que leurs conditions de vie ont également changé. Encore faut-il comprendre comment s'est fait la progression dans l'équité du genre.

Sur le plan économique, déjà dans les années 1970 la répartition de la population active féminine donnait aux femmes un statut qui

n'était pas trop déséquilibrant par rapport à celui des hommes. Il peut être noté en effet une plus forte proportion d'hommes que de femmes dans les activités du secteur agricole, une situation inverse dans les services et particulièrement le commerce et une situation plus ou moins équilibrée dans les activités manufacturières. En d'autres termes, la marginalisation de la femme paysanne est partiellement compensée par une plus grande autonomie d'action de la femme urbaine très souvent à statut de travailleur indépendant. Cette tendance va s'accroître au fil des années du fait du déclin agricole alors que l'Industrie Manufacturière est bloquée dans son évolution. C'est ce que traduisent les résultats des deux Enquêtes Budget-Consommation des Ménages de 1986/87 et de 1999/2000 indiquant ou donnant des taux de travailleurs indépendants et de patrons très importants pour les femmes (environ 40% pour la dernière enquête). Des données ont été également fournies sur la disparité de revenus entre les sexes; elles ne révèlent pas des écarts très importants. Toutefois, le fait que le travailleur indépendant urbain soit le plus souvent un travailleur informel introduit un élément de précarité dans les conditions de vie de la femme haïtienne.

Sur le plan social, la situation est plus complexe. Les calculs de taux nets de scolarisation traduisent par exemple un certain équilibre: 50% de femmes dans le primaire, 47% dans le secondaire et plus de 40% dans le supérieur. Par contre, comme cela a été dit antérieurement, la situation sanitaire des mères haïtiennes demeure encore très préoccupante. Les rapports entre les conjoints (ou entre les partenaires non mariés) apparaissent, selon les enquêtes, marqués par la violence contre les femmes. C'est encore un autre élément d'inquiétude de l'évolution sociale mais les informations disponibles sur le rapport de l'égalité entre les sexes, vu par les femmes et les hommes, laissent percevoir un espoir de changement à l'avenir. Les femmes sont déterminées à rechercher l'égalité avec les hommes, pendant que ceux-ci font montre d'un certain

esprit d'ouverture en admettant un rôle plus valorisant des femmes dans la famille.

La véritable percée des femmes a été politique. Elles ont d'abord participé comme jeunes, paysannes, ouvrières, professionnelles et même patronnes aux luttes pour l'instauration d'un système démocratique en Haïti et pour promouvoir un mouvement haïtien de libération féminine. Ces efforts ont largement contribué à leur intégration à tous les niveaux du pouvoir Exécutif, dans les sphères exécutives et délibératives des Collectivités Territoriales et dans les deux Chambres du Parlement. La participation féminine dans les différents organes de pouvoir est encore limitée mais elle est d'un niveau qui peut être considéré comme significatif au regard d'autres expériences de lutte à travers le monde. Cette évolution est reflétée d'ailleurs dans le niveau de l'Indicateur de Participation Féminine calculé pour Haïti et présenté dans ce Rapport (0,341%).

L'affirmation des libertés publiques

C'est le principal acquis de toutes les luttes politiques menées de 1986 à nos jours et c'est également une des principales grandes innovations de la Constitution de 1987. La principale force qui a primé dans l'affirmation des droits civils et politiques en Haïti est la Société Civile, et les informations apportées par le RNDH montrent que le parcours a été difficile avec des moments de haute tension. On peut à ce sujet distinguer quatre (4) moments caractéristiques: 1986/1991, 1991/1994, 1994/1998 et 1998/2002. La première période qui suit la chute du régime des Duvalier et la troisième qui s'effectue dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel, après le coup d'Etat de 1991/1994, sont les moments les plus favorables à l'exercice de ces droits.

Pour évaluer avec plus de rigueur l'affirmation des libertés publiques, le RNDH a retenu trois années de référence (1986, 1995 et 2001) et a procédé à des calculs à partir de l'**Indicateur de Liberté Humaine** prenant en compte 39 libertés. Les résultats vont dans le sens indiqué

précédemment et permettent de faire trois observations essentielles. Premièrement, la chute de la dictature duvaliériste en 1986 s'est traduite par une ouverture démocratique significative que pourtant les gouvernements en place à l'époque caractérisaient comme une 'bamboche démocratique'. Deuxièmement, depuis 1995, le mouvement piétine en raison principalement des déficiences des systèmes judiciaire et institutionnel. Troisièmement, la culture du droit n'est pas encore passée dans les mœurs haïtiennes, de sorte que les libertés restent encore très formelles.

La société civile a été le principal promoteur des droits civils et politiques mais tous ses groupes constitutifs n'ont pas connu le même niveau de mobilisation. On cite souvent parmi les plus dynamiques: les associations de jeunes, les associations paysannes, les mouvements de femmes, les syndicats, les organisations populaires, les organisations religieuses. Mais, certains groupes ont contribué plus particulièrement pour la promotion de certains droits: les Partis Politiques et la Presse.

Les partis politiques ont refait surface en Haïti à la fin des années 1970, mais ils se sont considérablement multipliés après la chute de la dictature. Pourtant, ils demeurent faiblement structurés, fortement personnalisés et doivent souvent disputer la scène politique aux organisations dites populaires et démocratiques. Malgré plusieurs années de pratique, la population a toujours très peu de confiance dans les partis.

Dans l'effort pour promouvoir la démocratie, le droit à la liberté d'expression et le droit à l'information en Haïti, le rôle de la presse a été et est encore déterminant. D'ailleurs, la population en est pleinement consciente puisque l'enquête réalisée en 1997 par la USAID donne la Presse comme l'institution qui bénéficie du degré le plus élevé de confiance, soit 84%. C'est une presse assez diversifiée et pluraliste qui a su créer les structures nécessaires à la défense de ses intérêts: les associations de journalistes et l'association des directeurs de

médias. Son dynamisme et son savoir-faire ont permis jusqu'à ce jour, malgré les nombreuses embûches rencontrées sur son chemin, que la liberté d'expression et la diversité informative s'affirment comme des vecteurs démocratiques.

De l'orientation nouvelle du capital social

Il a été admis dès le départ que la mobilisation du capital social, tout comme la gouvernance, peut s'inscrire dans une démarche de préservation des traditions. Ainsi retrouve-t-on à l'heure actuelle en Haïti une forte majorité de valeurs et de pratiques sociales qui participent de l'ancien système. Les relations informelles, les relations de violence au sein du couple familial et de la société, la méfiance, le faible esprit de compromis et de dialogue constituent des exemples de déficit de capital social puisque ce dernier fait la promotion des institutions et de la confiance entre les individus. Une autre logique fait heureusement son chemin.

Les transformations décrites précédemment ont mis en évidence des efforts multiformes pour reconfigurer le social et le politique selon une logique tendant à élargir les possibilités d'épanouissement de l'homme haïtien: logique dite de promotion d'une nouvelle citoyenneté. A y regarder de près, ces efforts ne sont pas de nature strictement individuelle. Très souvent, ils sont l'expression d'effort collectif non étatique d'origine familiale ou extra-familiale.

Sur le plan social, il a été noté antérieurement le rôle important des familles dans l'accélération de la scolarisation et le développement de la santé au cours des dernières décennies. Deux particularités sont à relever ici. Les liens familiaux semblent conserver leur force au-delà de l'éclatement de la cellule familiale qu'induisent l'exode rural et l'émigration puisque toutes les enquêtes révèlent que la diaspora haïtienne participe significativement au financement des dépenses sociales familiales. Par ailleurs, la baisse de la rentabilité de

tous les investissements économiques ruraux a porté les familles paysannes à rechercher de nouvelles occasions d'investissement comme l'éducation.

L'effort collectif non étatique extra-familial a aussi sa part d'influence sur l'évolution sociale. Tel est le sens des actions menées par les ONGs nationales et internationales dans beaucoup de domaines dont l'éducation, la santé et la nutrition. La progression dans l'équité du genre résulte pour une bonne part de ce même phénomène de mobilisation du capital social. Ces démarches se font également d'une manière qui intègre l'Etat dans un cadre de partenariat. A ce sujet, on cite souvent l'expérience de la CAMEP avec les Comités d'Eau dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince. En collaboration avec les bailleurs internationaux, l'organisme d'Etat a pu mettre en place un système mixte de gestion et d'exploitation desservant environ 700.000 personnes.

Depuis quelque vingt ans, la mobilisation du capital social a joué encore un rôle plus déterminant sur le plan politique. Comme il a été démontré antérieurement, l'acquis le plus important des luttes démocratiques en Haïti, l'affirmation des libertés publiques, résulte directement d'une mobilisation permanente de la société civile selon un leadership variant avec la conjoncture politique. Le RNDH démontre par ailleurs que les principaux succès politiques résultent de cette mobilisation: l'approbation de la Constitution de 1987, les élections présidentielles de 1990 et le retour à l'ordre constitutionnel en 1994.

Ainsi, le capital social participe d'une autre logique progressive. Cette nouvelle tendance est en rapport direct avec la reconfiguration qui s'opère difficilement mais avec des résultats certains et palpables sur les plans social et politique.

3- LES ENTRAVES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

On l'a dit en introduction, l'amélioration de la situation sociale observée en Haïti ne tire pas son origine de ce que certains économistes appellent un 'processus par le soutien', c'est-à-dire fonctionnant selon des programmes sociaux adaptés et sans une forte croissance économique. Il n'en est pas ainsi pour une première raison fondamentale: l'analyse des faits ne montre pas une prise en main vigoureuse des secteurs de l'éducation et de la santé par l'Etat. On n'a pas non plus observé des transformations qualitatives majeures dans ces domaines et l'Etat de droit n'est toujours pas une réalité en Haïti. Les mutations observées constituent donc un processus de reconfiguration sociale et politique dont le contenu de rénovation est mineur. Il faut maintenant s'arrêter plus longuement sur trois autres raisons qui minorent la viabilité du processus de progrès: l'économie à contre-courant, l'hypothèque environnementale et les déficits de gouvernance.

L'économie à contre-courant

L'indicateur de Développement Humain est basé sur trois variables fondamentales dont une concerne le niveau de vie déterminé à partir du PIB par tête. Il est donc tenu compte de l'influence de l'économie nationale sur l'amélioration de la situation sociale. Dans le cas qui nous concerne, considérant que l'on a connu une longue période de dépression économique allant de 1981 à 1994, cela a certainement occasionné des manques à gagner sur le plan social et on comprend que les transformations n'aient pas été qualitativement significatives. La question de la durabilité ou de la viabilité économique du processus de progrès social ne se pose pas à ce niveau. Le problème est de savoir sur quelles bases repose ce progrès: c'est-à-dire les structures économiques qui l'ont supporté et son mode de financement.

Les problèmes économiques non résolus et la longue période de marasme économique ont occasionné des transformations importantes de la base productive du pays:

- 1) La production agricole a régressé significativement par suite des trois crises structurelles du sous-secteur d'exportation traditionnelle, de la production vivrière et de l'agro-industrie;
- 2) L'industrie manufacturière a connu le même processus d'affaïssement à partir des années 1980 avec un recul important des branches desservant le marché local et celui de la Sous-Traitance;
- 3) Le tourisme a encore été plus touché que les deux autres secteurs: Haïti a maintenant un rôle plus que marginal sur tous ces anciens marchés touristiques.

Ces faits négatifs constituent une autre raison, en dehors de la raison sociale évoquée précédemment, pour laquelle Haïti n'a pas connu une amélioration de sa situation selon un 'processus par le soutien', tout simplement parce que la croissance économique n'a pas été au rendez-vous. De plus, ces bouleversements qui débilitent l'économie nationale se sont accompagnés d'une explosion de l'économie informelle et de la montée d'une économie dite illicite. Cette nouvelle dynamique a occasionné des modifications importantes dans les structures de l'emploi et du revenu : en 1999, on estimait à 96% la contribution du secteur informel à la population active occupée. Or, on sait que ce type d'économie, quand elle est de subsistance, génère surtout des emplois précaires, des revenus très aléatoires et de niveau très faible.

Dans ces conditions, la nouvelle base économique résultant du processus global de crise se trouve être très fragile et ne pouvait offrir que des moyens de financement très limités pour supporter l'amélioration de la situation sociale observée durant la même période. On comprend ainsi le rôle majeur

qu'ont joué les ressources externes à côté de cette économie de la précarité et du risque. L'économie haïtienne a donc été l'objet d'un phénomène d'assistanat permettant à la population du pays de faire face à ses besoins fondamentaux d'éducation, de santé, d'alimentation et de logement. Pourtant, même si l'assistanat économique a une plus grande visibilité, certaines interrogations se posent à propos de sa durabilité.

L'aide internationale publique et privée est une source traditionnelle de financement pour Haïti; elle a été estimée à 2 milliards de dollars entre 1995 et 2000. Cette montée de l'aide étrangère intervient après une longue période de retrait datant du début des années 1980 et a accompagné le retour à l'ordre constitutionnel en 1994. Mais, dès ce moment sa baisse progressive était envisagée et c'est cette tendance qui a été observée: de 1997 à 2000 elle est passée de US\$ 376,8 millions à US\$ 261,3 millions. Mais, comme l'expérience le montre d'année en année, le volume de l'aide, particulièrement l'aide bilatérale, évolue en fonction de la conjoncture et des orientations que les différents partenaires veulent donner à leur politique d'aide.

La deuxième source de financement externe pour Haïti est représentée par les transferts privés sans contrepartie. Les statistiques montrent que les transferts des émigrants ont connu un accroissement rapide depuis 1994 en passant de US\$ 51,6 millions à 327 millions en 1998 puis à 600 millions en 2001. Ce dernier montant, qui représente environ 15% du PIB, donne une idée concrète de l'influence économique des transferts confirmée par les deux grandes Enquêtes Budget-Consommation des Ménages réalisées au cours des deux dernières décennies. Du point de vue de la question de la durabilité, les transferts des migrants ont un degré de stabilité plus élevé que l'aide internationale du fait qu'ils prennent place dans un cadre de confiance mieux confirmé qui est la famille. On a donc moins d'inquiétude à leur égard, mais ils sont aussi sujets à des évolutions dépendant étroitement

de la conjoncture économique des pays d'accueil des migrants.

L'hypothèque environnementale

La dégradation de l'environnement à l'heure actuelle en Haïti relativise les progrès sociaux observés en raison de son impact à la fois sur les questions économiques et sociales. Les ressources naturelles se dégradent à une vitesse impressionnante à l'exemple de la couverture forestière passant de 9% en 1978 à un minimum de 1,25% aujourd'hui. Ce phénomène regrettable constitue une des causes profondes de la crise de productivité affectant la grande majorité des cultures de montagne ou de plaine. En même temps, du fait de la réduction du patrimoine naturel, la biodiversité connaît des transformations structurelles avec la disparition progressive de certaines espèces végétales et animales. De même, le cycle hydrologique étant perturbé progressivement, les éléments 'd'une crise future de l'eau' se mettent en place.

Cette dégradation physique de l'environnement touche également les villes du fait de leur localisation dans un pays où la majeure partie du territoire est couverte de montagnes. Cette tendance se combine à l'explosion démographique-urbaine résultant partiellement de l'exode rural massif pour entraîner une détérioration également rapide de l'environnement urbain. D'où, des problèmes énormes d'aménagement urbain et de gestion des services sociaux et économiques pour les citoyens. L'urbanisation anarchique, sous forme de bidonvillisation, et les énormes problèmes d'assainissement urbain constituent les principaux coûts résultant de ce processus de détérioration.

Des déficits de gouvernance

Une vue d'ensemble d'Haïti sur environ une trentaine d'années a permis de noter une évolution sociale et économique contradictoire:

- D'un côté, du fait des efforts déployés principalement par les familles haïtiennes et plus généralement par la Société Civile en formation, et ceci associé à la solidarité internationale, un certain processus de progrès social et politique a été observé;
- De l'autre, l'économie nationale et l'environnement connaissent des bouleversements qui tendent de préférence à hypothéquer l'avenir du pays.

Il faut évaluer maintenant et plus globalement l'influence de la gouvernance par rapport à ces deux tendances. Particulièrement, en recherchant ce qui dans les trois formes administrative, politique et économique de la gouvernance est responsable du rôle peu stimulant qu'elles ont joué et qui n'a pas permis un développement social et politique plus ample et plus consistant.

a) La gouvernance administrative

L'attention est portée d'abord sur la gouvernance administrative parce que c'est par elle qu'on peut évaluer la capacité d'action mise en place au sein de l'Appareil d'Etat au cours des périodes de bouleversement. Sur ce plan, les travaux effectués dans le cadre du RNDH se sont orientés dans deux directions essentielles: l'évaluation des efforts pour redonner un sens stratégique à l'Administration Publique et le bilan des tentatives de réforme administrative.

Les réflexions d'ordre stratégique ont connu une longue période d'éclipse de la chute de la dictature jusqu'à la fin de la période d'embargo. Pendant cette phase, l'attention était surtout fixée sur les Programmes de Stabilisation Macro-économique et d'Ajustement Structurel. Ce n'est qu'après le retour à l'ordre constitutionnel en 1994 que plusieurs travaux de caractère global et sectoriel ont été menés. Les premiers n'ont pas pu déboucher sur la formulation d'un cadre stratégique global de développement pour le pays. Les résultats ont été plus intéressants pour le niveau sectoriel

puisque maintenant un certain nombre de secteurs disposent de leurs plans stratégiques. Les secteurs concernés par les transformations sociales évoquées antérieurement, c'est-à-dire l'Education, la Santé et la Condition Féminine, ont tous bénéficié de réflexions stratégiques mais cela n'a toujours pas débouché sur des Plans. Par exemple, la Santé n'en a pas. Par contre, l'Economie et l'Environnement, qui n'ont pas connu de transition positive, ont des documents stratégiques. Mais, le point faible à ce niveau est la mise en œuvre: il y a très peu de réalisations en termes de politiques publiques. C'est pourquoi l'Etat est si peu présent, même là où les secteurs bougent par eux-mêmes comme dans le domaine social.

La réforme administrative n'a pas non plus débouché sur des réalisations concrètes significatives. Deux premiers pas ont été franchis: la Commission Nationale pour la Réforme Agraire (CNRA) a mené à son terme les travaux sur la préparation d'un plan stratégique de réforme administrative globale et un cadre institutionnel nouveau sous forme d'un corpus d'Avant-projets de loi a été également élaboré. Il faut mentionner comme autres réalisations globales la mise en œuvre de la loi sur les départs volontaires et la retraite anticipée et l'application d'une grille salariale unique pour toute la fonction publique. Nonobstant leurs résultats variables et discutables, ces efforts globaux n'ont pas pu être poursuivis dans le sens de transformations plus profondes pour des raisons à la fois financières et politiques. Certains organismes publics comme les Ministères de l'Education et de la Santé ont pu élaborer des programmes d'action de réforme sectorielle et même certaines lignes d'action ont été expérimentées. Mais, les efforts initiaux n'ont pas été suivis d'autres pour déboucher sur un processus de rénovation administrative d'ensemble. Résultat: les avancées faites ont eu très peu d'effet. A ces exemples caractéristiques, on pourrait en ajouter d'autres; mais l'essentiel est de comprendre que le mouvement de réforme administrative sectorielle n'a pas pu également

prendre corps aussi bien dans les secteurs sociaux qu'ailleurs.

b) La gouvernance politique

Si l'on se réfère à la Constitution de 1987, parmi plusieurs options politiques fondamentales deux – l'institutionnalisation de la démocratie et l'Etat de droit – ont particulièrement fait l'objet de transactions entre les différents acteurs de Gouvernance. Mais, en dépit des demandes de la population et des luttes intenses menées par différentes composantes de la Société Civile, l'Etat n'a pas fait d'avancées significatives dans ces domaines. Plusieurs facteurs sont responsables de cette inefficacité globale.

Au niveau de l'Exécutif, on note l'instabilité institutionnelle des gouvernements: un par an en moyenne depuis la chute de la dictature duvaliériste en 1986. Il faut y ajouter la centralisation excessive du pouvoir, l'absence de transparence dans la gestion et la très grande faiblesse de la coordination stratégique. Cette dernière tendance est illustrée par le fonctionnement limité du Bureau du Premier Ministre et du Ministère de la Planification et le comportement 'isolationniste' de la plupart des ministères. La gouvernance politique pâtit également de la faible efficacité du Parlement dans ses fonctions de représentation, de contrôle de l'action gouvernementale et de production d'un cadre législatif approprié pour traduire dans la réalité les options constitutionnelles. Il faut dire rapidement que la première fonction est nettement mieux remplie que les deux autres. A titre d'exemple, quelle que soit la législature considérée les parlementaires font constamment valoir les besoins et les attentes de leurs mandants. Par contre, depuis 1991, le Budget de la République est souvent reconduit, et à peine 34 textes de loi ont été votés par le Parlement. Le système judiciaire du pays est le moins organisé des trois pouvoirs d'Etat. Il fonctionne selon un cadre législatif et des procédures qui sont considérés comme dépassés par les spécialistes.

Des études conduites récemment ont révélé de nombreux dysfonctionnements dont particulièrement :

- un problème crucial d'insuffisance des différentes catégories de personnel comme les magistrats;
- le taux extrêmement élevé de personnes en détention provisoire;
- l'absence de cadastre.

L'indépendance du Pouvoir Judiciaire tel que le prévoit la Constitution reste et demeure encore un problème aigu. Il en est de même du fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti qui en se substituant à l'ancienne Armée a permis une avancée politique. Les Nations Unies se sont déjà inquiétées de la neutralité de la Police du fait que des actions de politisation et des abus ouverts tendent à se multiplier dangereusement.

Un autre problème majeur de gouvernance politique est représenté par le fonctionnement inadéquat des organismes dits indépendants selon la Constitution de 1987. L'**Office de Protection du Citoyen** est la seule institution de ce type qui ait été mise en place depuis cette date. Mais son processus de consolidation demeure problématique, car il n'est présent qu'à la Capitale et le nombre de plaintes traitées est assez faible. Par ailleurs, vu sa mission de protéger les individus contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique, la dimension «indépendance dans son fonctionnement» par rapport au Pouvoir Exécutif est primordial de même que les relations à organiser avec les organisations de défense des droits humains. Des aspects qui sont pour l'instant minorés dans le fonctionnement de l'Office. Le **Conseil Electoral Permanent** n'a pas été encore institué, bien que depuis le vote de la Constitution de 1987, dix (10) Conseils Electoraux Provisoires ont été mis en place. C'est un signe très net d'instabilité qui a gêné l'organisation des élections et qui met en relief selon les spécialistes trois problèmes: la fai-

blesse du système de représentation et des partis politiques, les complications du dispositif constitutionnel et l'acuité des luttes politiques. Cet acharnement des luttes pour le pouvoir s'est traduit par la mauvaise organisation des élections dont la majorité ont été entâchées de contestation et de situation de fraudes ouvertes. Le seul organisme indépendant de caractère administratif dont l'existence est antérieure à la Constitution de 1987 est la **Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif**. Comme l'Office, elle n'est présente qu'à la Capitale alors que pour suivre le fonctionnement des Collectivités Territoriales elle aurait dû se déconcentrer au moins au niveau départemental. Plus encore, son propre fonctionnement est jugé très défectueux par la plupart des observateurs.

c) La gouvernance économique

Dans ce Rapport, cette dimension de la gouvernance a été envisagée selon trois axes: le mode de gestion des Finances Publiques, les orientations du financement public et l'impact des politiques économiques conduites au cours des deux dernières décennies. L'impression d'ensemble qui se dégage de cette série d'analyses est que, comme pour l'administratif et le politique, on n'est pas en présence d'un domaine de bonne gouvernance.

Ces dernières décennies, le fonctionnement des Finances Publiques s'est fait de plus en plus en dehors des normes administratives appliquées couramment dans le monde moderne. La préparation et le vote des budgets, par exemple, s'éloignent de leurs objectifs fondamentaux et ne respectent pas les fonctions traditionnellement attribuées aux organismes de coordination, aux organismes dépensiers et aux organismes de contrôle de sorte que d'autres mécanismes de régulation inappropriés comme le «douzième budgétaire» se sont imposés quelle que soit la situation en présence. Le budget en Haïti ne reflète pas l'ensemble des ressources et des dépenses publiques, car les ressources propres de certains organismes publics et depuis

quelque temps les ressources extérieures finançant l'investissement échappent au contrôle formel public. Des dysfonctionnements sont également observés lors de l'exécution du budget et se traduisent par des pratiques anormales comme celle des comptes courants ou bien l'imputation de nouvelles dépenses de développement à la rubrique «Autres Interventions Publiques». Ces différents problèmes observés dans le système budgétaire en Haïti ont pour conséquence de favoriser une plus grande influence de l'arbitraire, de la fraude, de la corruption et de la non-transparence.

Il est important maintenant de faire ressortir les problèmes qui affectent le financement public en Haïti. Au départ, il faut remarquer que le poids économique et financier de l'État haïtien n'a jamais été important. Ces dernières années, il s'est situé entre 10% et 12% du PIB loin derrière les pays de l'Amérique Latine (18% pour 20 pays) et des Caraïbes (36% pour 12 pays). Compte tenu des demandes importantes de la part des populations haïtiennes et de la nécessité de redéployer l'appareil d'État – souvent très faible dans beaucoup de régions –, cette taille de l'État est totalement inappropriée. Mais, qu'en est-il de l'orientation des fonds publics? Correspond-elle à la dynamique de progrès social mise en évidence par le RNDH? Comme cela a été noté antérieurement, on a observé après le retour à l'ordre constitutionnel en 1994 un accroissement des dépenses sociales du gouvernement pour se situer aux environs de 33% en 1999/2000. Ce taux est très en-deçà de celui des pays de l'Amérique Latine, mais plus fondamentalement il est inférieur au taux du secteur des services généraux (37,8%). Il faut rappeler que ce dernier secteur comprend trois entités importantes dont deux de coordination, savoir: la Présidence, le Bureau du Premier Ministre et le Ministère de la Justice, qui a la supervision de la Police Nationale. Comme les analyses antérieures l'ont montré, ces chiffres n'attestent pas d'un développement politique consistant en Haïti. Les données financières sur la coopération internationale attestent d'une orientation différente. Les priorités semblent se

fixer sur le social et le secteur de l'économie et des infrastructures avec respectivement pour les dernières années de la décennie 1999/2000: 52,9% et 29% de l'aide externe.

La dernière question de gouvernance économique abordée dans ce Rapport concerne les politiques économiques pratiquées au cours des deux dernières décennies. La décennie 1980/1989 débute avec une crise internationale dont les conséquences ne pourront pas être contrecarrées au niveau national. Le gouvernement des Duvalier a d'abord pris des mesures classiques de stabilisation macro-économique avec une forte composante de politique d'austérité. Mais, cela n'a donné aucun résultat intéressant dans le sens de la relance économique. Avec le nouveau régime qui s'installe en 1986/1987, un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) est lancé avec plusieurs axes fondamentaux dont la privatisation et la libéralisation. Seule cette dernière connaîtra une mise en œuvre très avancée, mais les objectifs visés concernant la réduction de l'inflation et une réorientation profonde des productions agricole et industrielle vers l'exportation échoueront. En plus, le PAS négocié avec les bailleurs internationaux n'adressera nullement les problèmes sociaux générés par les politiques appliquées.

La décennie 1990/2000, plus précisément la deuxième moitié de la période, a fait l'objet également de politique de stabilisation suivie d'un PAS en 1996/1997. Les orientations retenues sont la poursuite des réformes économiques entamées antérieurement tout en intégrant de nouveaux domaines comme la libéralisation financière, la rationalisation de la fonction publique et la décentralisation. Une particularité du nouveau programme est la présence d'un Plan d'Urgence et de Relance Economique, et la mise en place du Fonds d'Aide Economique et Sociale (FAES). Ainsi, la dimension sociale est prise en compte dès le lancement du nouveau programme. Celui-ci a eu des résultats intéressants jusqu'à l'année de l'éclatement de la crise politique en 1997 où les déséquilibres macro-économiques tendent

à s'accroître jusqu'à provoquer une stagnation larvée de l'économie associée au ralentissement de l'aide internationale et à l'attentisme du secteur privé. Ce blocage sur le plan économique est un test qui montre comment la mauvaise gouvernance politique peut influencer fortement sur l'évolution économique. Les conflits pour le pouvoir empêchent donc de lancer les grandes réformes nécessaires au déblocage du pays. Ceci montre en définitive qu'on ne peut pas faire de l'économie de clarification l'une des grandes options démocratiques pour le pays.

4. POUR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN HAÏTI

Pour articuler ses recommandations, ce Rapport table sur les lignes de force qui se dégagent du profil global des problèmes de développement humain en Haïti. Il semble que le blocage principal vient des déficiences au niveau de la gouvernance politique, particulièrement la difficulté d'entamer un dialogue franc et sincère entre les différents acteurs: l'Etat, les Partis politiques, le Secteur Privé et la Société Civile. Pour réinscrire Haïti dans une dynamique de progrès tendant à s'amplifier progressivement, les réformes majeures qui suivent sont nécessaires.

Renforcement de l'Etat en vue de sa consolidation et de son institutionnalisation

Il se pose d'abord la question du rôle de l'Etat qui doit être un **arbitre** entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux et un **facilitateur** de consensus autour du développement humain durable. Pour que, toutefois, cette orientation donne des résultats significatifs, l'Etat haïtien doit disposer de ressources nettement plus importantes. Une des hypothèses qui a été explorée est de relever progressivement la pression fiscale pour qu'elle atteigne 17% du PIB en 2020, la pression actuelle du Honduras.

Le deuxième défi à relever concerne l'institutionnalisation qui toucherait en priorité l'institution électorale vu son impact sur la stabilité politique. Le mouvement pourrait se poursuivre par les organismes de contrôle comme la Cour Supérieure des Comptes et l'Office de Protection du Citoyen qui doivent bénéficier d'un renforcement institutionnel et financier.

Au niveau du Pouvoir Exécutif, il faut mettre un terme au flou qui caractérise le partage des compétences entre le Président et le Premier Ministre. De même, il faut engager les grandes réformes transversales comme la réforme budgétaire, la réforme de la fonction publique et la décentralisation des services publics selon une approche participative. Ces actions devraient être menées parallèlement au renforcement institutionnel des Ministères sectoriels afin d'améliorer leur capacité de mise en œuvre des politiques publiques.

Le fonctionnement du Parlement peut être dynamisé. Mais, cela ne peut se faire en dehors de la participation des partis politiques qui doivent être mieux préparés pour occuper des fonctions à ce niveau. La Société Civile et la Presse, comme groupe de contrôle et de pression, doivent aussi être sensibilisées sur l'importance de l'institution parlementaire.

Des actions de plus grande ampleur doivent concerner le système judiciaire qui doit être totalement refondu. Sa base d'implantation doit s'étendre au-delà des communes pour toucher les Sections Communales. En même temps, tout doit être fait pour rendre le système plus indépendant du Pouvoir Exécutif, améliorer sa transparence et lutter efficacement contre l'impunité. Les apports de la Société Civile à cette réforme judiciaire ne doivent pas être négligés.

Partenariat pour la croissance et l'emploi

Avant tout, il faut partir des acquis pour les consolider comme:

- un certain équilibre macro-économique;
- une économie ouverte;
- une législation favorable à l'investissement;
- un programme national d'emploi;
- les bases d'une intégration régionale et d'une coopération avec la République Dominicaine.

Ces politiques doivent être appuyées par l'amélioration des services douaniers, la modernisation des infrastructures économiques de base (routes, électricité, nouvelle technologie de l'information) et la mise en place d'un mécanisme de dialogue et de concertation: le Conseil Economique et Social.

Partenariat pour accroître les opportunités sociales

Ces actions concernent les secteurs qui ont permis la reconfiguration du Social au cours des décennies passées: l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'équité du genre. Elles doivent toutes être envisagées dans un cadre de partenariat.

Ce Rapport propose une mise en œuvre plus dynamique du Plan National d'Education et de Formation de manière à atteindre deux objectifs majeurs: développer l'accès aux services publics et mettre l'accent sur la qualité de l'éducation dans le primaire et le secondaire. Au plan de la santé, sur la base de la définition d'une politique cohérente, il faut renforcer la capacité d'absorption du Ministère et la gestion des hôpitaux en vue de rendre opérationnels les services de santé de base. La politique de l'eau pourrait consister à généraliser l'expérience actuelle touchant l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince en augmentant les ressources disponibles. L'approche pour l'amélioration de la condition féminine consiste, en s'associant avec les organisations de la Société Civile, à développer des accords de partenariat avec les différents Ministères sectoriels concernés directement.

CHAPITRE II

duit plus et sur un mode durable, mais (i) parce qu'il bénéficie de revenus provenant de l'extérieur, comme les transferts des migrants et l'aide internationale; et (ii) parce que le produit intérieur comporte une part croissante d'activités qui n'ont pas un caractère pérenne: le secteur informel relève pour l'essentiel des stratégies de survie et il est souvent dans une situation de prédateur par rapport à l'environnement; par ailleurs, l'économie illégale est, bien entendu, par essence, fragile.

La dépendance du processus de développement est illustrée par les difficultés enregistrées depuis 2001 dans les relations avec la communauté internationale. La diminution importante de l'aide contribue au blocage de l'économie, alors même que le pays a besoin de ressources importantes pour enclencher un processus de développement humain durable. Les envois de migrants sont liés, comme cela a déjà été mentionné, aux politiques des pays d'accueil et à la conjoncture qui les caractérise. La population qui bénéficie des transferts est donc très vulnérable aux chocs externes, extrêmement dépendante de l'extérieur (lòt bò), sans opportunités de sortir de la pauvreté de manière durable et dans une situation de risque presque permanente.

Dans une perspective de développement humain durable, l'informalisation croissante, si elle est une réponse aux pressions de la pauvreté, constitue un grave danger. La génération actuelle a hérité d'un environnement dégradé par 40 ans d'exploitation abusive et irresponsable des ressources naturelles. Elle subit aussi les conséquences d'une urbanisation anarchique qui accroît chaque jour les conditions de vulnérabilité de la population face aux désastres.

Il apparaît donc que la réduction de la pauvreté qui est observable ne relève pas d'une logique de développement durable. Une approche DHD implique le choix d'une stratégie de développement radicalement différente.

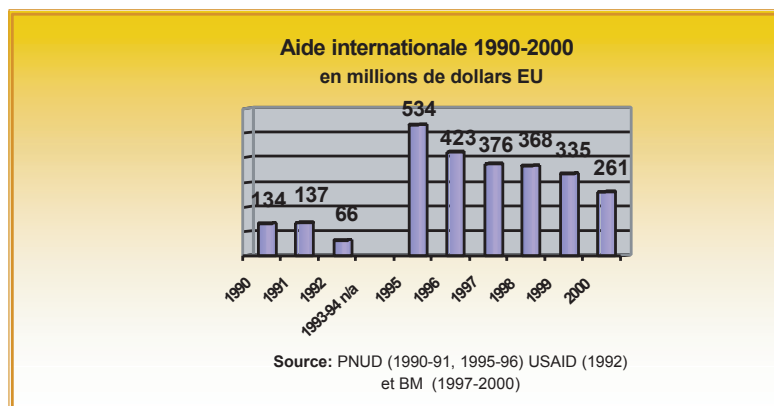
2.5. Haïti, un pays qui progresse dans l'équité de genre

Le concept de genre peut être illustré par la manière dont la société définit et règle les dimensions de féminité et de masculinité, par les valeurs et les attitudes qu'une communauté juge comme appropriées à un sexe ou à un autre. Depuis 1979, *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW)*, plusieurs conventions et conférences ont abordé la question du genre et plus particulièrement la Conférence de Beijing (1995). *Il est dorénavant admis que les politiques et les programmes qui perpétuent l'inégalité des sexes sont un frein au développement*⁷.

La situation du genre autour du monde a évolué considérablement ces dernières années, passant d'une approche de défense des droits de la femme, à une approche d'équité de genre devenant une dimension centrale du développement humain durable. En Haïti, la Constitution de 1987 consacre l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Malheureusement, on ne constate pas d'avancées dans le statut légal de la femme depuis 1987. Comme le signale le BCP, *on peut constater que les codes (Code Pénal, Code Civil) sont, d'une manière générale, obsolètes et non conformes, ni à la Constitution, ni aux Conventions internationales*. De même, on peut signaler l'absence

Le concept de genre peut être illustré par la manière dont la société définit et règle les dimensions de féminité et de masculinité, par les valeurs et les attitudes qu'une communauté juge comme appropriées à un sexe ou à un autre.

Graphe 20



Les femmes sont minoritaires dans tous les secteurs sauf dans le commerce, où elles sont en position très dominante (85%).

d'une jurisprudence dans la matière, et un phénomène assez répandu d'impunité face aux discriminations de genre.

La valorisation de la situation des femmes en Haïti est difficile, compte tenu des spécificités de la société haïtienne qu'il importe de prendre en compte. En effet, on tend parfois à assimiler la réalité des femmes haïtiennes soit à celles de l'Amérique Latine, soit à celles de la Caraïbe anglophone. Or, la femme en Haïti a toujours été un agent économique actif (par rapport à une femme plus confinée au foyer dans certaines parties de l'Amérique Latine) et a bénéficié de progrès plus lents dans la reconnaissance de ses droits de citoyenne que dans la Caraïbe anglophone. La publication des dernières statistiques permet d'illustrer la situation de l'équité du genre en Haïti, et les progrès réalisés depuis 1986.

La question de l'équité de genre sera abordée de trois points de vue: la participation économique, l'accès aux services sociaux et le capital social sous l'angle de la participation et les perceptions.

Sur le plan économique, le poids de la main-d'œuvre féminine est prépondérant dans le commerce interne et régional, et ses activités relèvent essentiellement de l'informel. A l'heure actuelle, il n'existe pas de données qui attesteraient de l'existence en Haïti d'un processus de féminisation de la pauvreté. Les résultats sur les lignes de pauvreté monétaire (ainsi que de la pauvreté relative mesurée par l'IHSI) suggèrent que les ménages dirigés par des femmes ne sont pas globalement plus pauvres que les ménages dirigés par des hommes. Toutefois, les mesures de l'IHSI sur la pauvreté relative donneraient une incidence plus forte (plus dix points) pour les ménages dirigés par des femmes en milieu rural. Il faut donc être prudent avec les chiffres et approfondir les analyses. Par ailleurs, selon le dernier EBCM, la disparité de revenus entre les femmes et les hommes s'élèverait à 89%. Ce taux montre une assez faible disparité entre hommes et femmes, puisque le coefficient de 75% pré-

conisé par le Rapport mondial – comme estimation moyenne, en l'absence de données significatives – est en fait la moyenne obtenue pour les pays qui disposent de données sur les revenus principalement salariaux, c'est-à-dire les pays développés.

Le dernier EBCM 1999/2000 fournit des informations sur la participation des femmes au marché du travail par secteur d'activité. Bien que constituant globalement 47,8% de la population active, les femmes sont minoritaires dans tous les secteurs sauf dans le commerce, où elles sont en position très dominante (85%). La composition des catégories socio-professionnelles confirme la domination du travail informel et des postes les moins qualifiés. En effet, plus de la moitié des travailleurs indépendants sont des femmes, (2/3 dans la zone métropolitaine). Au contraire, seuls 17% du personnel de direction, et 28% des cadres supérieurs ou ingénieurs sont des femmes. Cette féminisation de l'informel comporte un facteur de vulnérabilité face aux chocs externes: l'insécurité des femmes par rapport à leurs revenus est forte. Si on tient compte qu'à peine 11% des femmes sont salariées (22% chez les hommes), et que moins de la moitié des salariés sont rémunérés au mois ou à la quinzaine, on arrive à la conclusion qu'à peine une femme occupée sur vingt en Haïti dispose d'un salaire régulier.

Sur le plan social, la femme est l'objet de discriminations patentes. Bien que l'approche genre ait été intégrée dans les différents chapitres – l'éducation, la planification familiale, la mortalité, ou le SIDA – on peut retenir:

- *Le taux net de scolarisation est assez équitable.* 50% dans le primaire, 47% dans le secondaire, et plus de 40% dans le supérieur⁸. Bien que le taux de scolarisation ait augmenté plus rapidement pour

⁸ Données d'UNICEF pour le primaire et le secondaire à partir des données du MENJS, et d'une consultation du PNUD (public et privé) pour l'enseignement tertiaire.

CHAPITRE II

les femmes que pour les hommes, l'écart entre hommes et femmes alphabétisés est toujours d'environ 10 points en 1999/2000. De plus, le curriculum éducatif est encore loin d'assurer un changement durable de mentalités par rapport à l'équité de genre (la violence domestique, par exemple).

- *Dans le domaine de la santé*, la femme est la première victime de l'absence de structures de médecine préventive. En effet, la mortalité maternelle constitue un facteur de préoccupation prioritaire. D'abord, il s'agit du taux le plus élevé de la région. Ensuite, il ne faut pas négliger le poids croissant des femmes parmi les malades du SIDA. Les chiffres de l'EMMUS III, dans les calculs sur l'espérance de vie, montrent que l'écart en faveur des femmes serait d'à peine 2 ans, ce qui pourrait refléter une tendance inquiétante pour l'avenir.
- *En ce qui concerne les migrations internes*, une enquête récente sur les quartiers défavorisés de Port-au-Prince montre une forte présence des femmes dans les flux d'entrée (51% des migrants), contrairement à la perception générale sur la question en Haïti.

Dans le domaine social, l'aspect le plus inquiétant reste, sans doute, **la violence contre les femmes**. L'enquête EMMUS III a procédé à une analyse détaillée, systématique selon une méthodologie à la fois confidentielle et sécuritaire pour la femme, afin de vaincre la culture du silence. C'est ainsi que les résultats obtenus (sur plus de 3 000 femmes interviewées) permettent pour la première fois en Haïti, de disposer d'un échantillon représentatif. Les résultats montrent que plus d'un tiers des femmes haïtiennes (35%) ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, à tous les niveaux d'instruction. Près de la moitié (soit 15% du total) ont subi des violences pendant l'année précédant l'enquête et 7% sont battues pendant la grossesse. En ce

qui concerne la violence conjugale, 27% ont subi des actes de violence physique ou sexuelle de leur partenaire (5% à un degré sévère)⁹. Cette violence est fréquente, puisque les trois quarts des femmes agressées auraient reçu des mauvais traitements dans l'année précédant l'enquête. Une culture de la violence que les femmes reflètent sur les enfants. Autour des 2/3 des enfants reçoivent parfois des gifles ou des fessées, et 1/3 des châtiments corporels pour raisons de discipline. En somme, bien que le niveau de violence conjugale soit comparable à celui d'autres pays de la région (le Chili ou le Nicaragua), il demeure inacceptable dans une perspective de développement humain durable¹⁰. L'avancement dans la législation de la violence intra-familiale et dans l'attention aux victimes demeure une exigence sociale à court terme.

Sur le plan du capital social, à ce stade, il sera fait référence à deux aspects clés du concept en ce qui concerne le genre: la participation et les perceptions des rôles des sexes, qui peuvent entraver l'équité de genre en Haïti.

a) *L'Indicateur de Participation des Femmes*¹¹ s'efforce de rendre compte de leur participation à la vie politique, économique et sociale, et d'une façon générale aux fonctions de responsabilité, de prise de décision et d'initiative, s'efforçant de compléter la contribution matérielle à la richesse et au développement par une contribution intellectuelle et participative.

En ce qui concerne *la représentation parlementaire*, en 2000, le nombre de femmes siégeant à la Chambre des Députés était de 3 sur 83 (soit 3,6%) et de 7 sur 27 au Sénat (25,9%), soit 9,1% pour l'ensemble. La participation dans la vie professionnelle et économique a déjà été analysée précédemment.

⁹ 13% des hommes enquêtés ont avoué avoir déjà battu leur femme.

¹⁰ Voir «Campana de las Naciones Unidas en Latinoamerica y el Caribe por los derechos humanos de la mujer, Informes nacionales», en, <http://www.undp.org/rblac/gender/campaign-spanish>

¹¹ Cet indicateur est calculé ici pour la première fois en Haïti.

Les résultats montrent que plus d'un tiers des femmes haïtiennes (35%) ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, à tous les niveaux d'instruction.

Encadré 11

Calcul de l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF)

L'IPF vise à mesurer la participation à la vie politique, économique et professionnelle. Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, il est calculé sur la base de trois catégories de variables:

- pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires;
- pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques d'une part, dans les fonctions administratives et d'encadrement d'autre part, données généralement disponibles dans les recensements de population;
- pour la participation à la vie économique, elle est mesurée par la part du PIB réel par habitant, à parité de pouvoir d'achat Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

Cet indicateur reflète un niveau de participation de la femme insuffisant mais significatif, qu'il faut chercher à améliorer dans les années à venir.

L'IPF sur une échelle de mesure entre 0 à 1 est en Haïti de 0,341, ce qui est supérieur à celui de la Turquie et de l'Égypte, parmi les pays à développement humain moyen, et à celui du Bangladesh (0,309), ces trois pays étant classés à la fin de la liste des 64 pays pour lesquels l'indicateur a été calculé au niveau mondial¹². Il est proche de celui de la République de Corée (0,358), mais loin de la situation de la Norvège (0,836), premier pays de la liste.

Cet indicateur reflète un niveau de participation de la femme insuffisant mais significatif, qu'il faut chercher à améliorer dans les années à venir. L'IPF ne peut toutefois pas mesurer plusieurs dimensions de la participation des femmes. Au niveau de l'exécutif, on s'est habitué depuis 1994 à une présence des femmes dans des postes ministériels, ce qui constitue une avancée considérable par rapport à la période 1986-1990. Dans ce sens, il faut également noter que le pays a compté dans des périodes de transition une femme Présidente (Trouillot, 1990) et une femme Premier Ministre (Werleigh, 1995). Néanmoins, le rôle des femmes demeure souvent secondaire dans le fonctionnement parlementaire et dans le judiciaire (aucune femme à la Cour de Cassation ni à la Cour supérieure des Comptes), et elles ne sont encore aujourd'hui que trop rarement présentes dans les espaces de pouvoir politique.

Finalement, il faut mettre l'accent sur un dynamisme remarquable de la *société civile* autour de cette question. Les organisations de femmes sont actives, et assez coordonnées autour d'objectifs communs, pour lesquels elles se sont mobilisées à plusieurs reprises. Leur participation inclut la proposition de lois, une révision du cadre légal en accord avec les prescrits constitutionnels. Au niveau local, les organisations de femmes – souvent moins politisées – constituent un moteur de transformation sociale. Toutefois, moins d'une femme sur cinq a l'habitude de se réunir avec d'autres femmes en vue d'augmenter leur participation et leur pouvoir d'action¹³.

b) *Les perceptions de la société sur l'équité de genre.* A l'heure actuelle on ne dispose pas d'une vision complète sur la question. Mais l'EMMUS III a apporté certains éléments qualitatifs qui peuvent aider à mieux saisir les valeurs et les attitudes par rapport à la question. La quasi totalité des femmes non célibataires a choisi son conjoint, mais 1% (3% au Nord) s'est vu imposer un partenaire.

¹² RDH, 2001.

¹³ EMMUS III, p. 298.

CHAPITRE II

- **Le contrôle important exercé par le mari/partenaire sur les femmes, à tous les niveaux d'instruction**¹⁴. Sur 5 formes de contrôle (jalousie, infidélité, déplacements, amitiés, argent), 43% des femmes subissaient au moins trois formes de contrôle, une proportion plus élevée (57%) pour les femmes entre 15 et 19 ans et qui diminue avec l'avancement en âge de la femme. *Ce contrôle se traduit aussi souvent dans des interdictions*. Dans 35% des cas, le mari ne permet pas à sa femme de rencontrer d'autres femmes amies. Les femmes instruites ne sont pas épargnées: la violence conjugale augmenterait avec le niveau éducatif, et particulièrement si le niveau d'instruction de l'homme est plus élevé que celui de la femme.
- **L'attitude sur le rôle des sexes, vue par les hommes**. La plupart des hommes reconnaissent que la femme devrait avoir le dernier mot, seule ou à égalité avec son conjoint, sur plusieurs sujets: l'utilisation de l'argent qu'elle gagne (83%); la contraception (83%); le nombre d'enfants (80%); l'achat de biens courants (77%); les dépenses importantes (64%). Il est intéressant de rapprocher cette perception sur la contraception de la réalité, qui montre que près de la moitié des couples ne discutent jamais de la question. En ce qui concerne les travaux domestiques neuf hommes sur dix pensent que c'est la responsabilité de la femme, et un sur deux la responsabilise de façon exclusive pour les soins des enfants. En Haïti, 20% des hommes justifient au moins dans un cas le fait de battre leur épouse.
- **L'attitude sur le rôle des sexes, vue par les femmes**. La perception des femmes par rapport à leur statut constitue un aspect fondamental des droits de la femme. En Haïti, plus de la moitié des femmes ne sont pas d'accord avec le fait que les décisions importantes dans le ménage doivent être prises seulement par l'homme (ce qui est assez cohérent avec la réalité de prise de décision dans le ménage). 91% n'acceptent pas le principe selon lequel l'homme ne participe pas aux travaux domestiques quand la femme travaille en dehors du ménage. Pour 70%, il n'est pas admissible qu'une femme ne puisse pas exprimer une opinion différente de celle de son mari et 2/3 des femmes étaient d'accord pour refuser des rapports sexuels avec leur mari dans un certain nombre de situations. Ces chiffres montrent des perceptions assez déterminées par rapport à l'égalité des sexes en Haïti, qui ne sont toutefois pas toujours suivies d'effets.
- **En ce qui concerne l'éducation, un aspect-clef de l'équité de genre** est que 95% des femmes n'acceptent pas la discrimination par sexe. Les hommes (88%) disent participer majoritairement dans le financement des frais de scolarité, mais ce pourcentage diminue à 55% quand ils n'habitent pas avec les enfants. Dans ce cas, 25% ne contribuent pas du tout à ces dépenses.

Les organisations de femmes sont actives, et assez coordonnées autour d'objectifs communs, pour lesquels elles se sont mobilisées à plusieurs reprises.

¹⁴ 66% ont déclaré qu'ils insistent pour savoir où elles vont à tout moment, sont jaloux si leur femme parle à d'autres hommes (60%), et ne lui font pas confiance en ce qui concerne l'argent (40%).

En règle générale, la perception des femmes va donc dans le sens d'une conscience élevée de leurs droits, sauf en ce qui concerne la violence conjugale. Cette perception est moins forte chez les hommes, qui sont très peu sensibles au travail domestique, aux soins des enfants et à la vaccination, entre autres. On voit donc qu'une sensibilisation sur les perceptions en matière de violence conjugale (autant masculines que féminines) constituerait un aspect critique d'action politique.

En Haïti, la discrimination entre la situation des femmes et des hommes demeure une réalité préoccupante.

Haïti représente un cas extrême en matière de dégradation et de qualité de l'environnement tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

A la lumière des trois dimensions considérées (économique, sociale et culturelle), et de la spécificité de la question de genre en Haïti, la discrimination entre la situation des femmes et des hommes demeure une réalité préoccupante. Cependant, en Haïti, l'écart entre le niveau de développement humain des hommes et des femmes n'est pas aussi prononcé que dans beaucoup d'autres pays dans le monde. Pour continuer à progresser, il serait important de disposer d'un plan national sur le genre, comme au Costa Rica, au Salvador, qui permettrait de consolider les acquis, de relever les défis (particulièrement la violence contre les femmes) et de réduire les discriminations qui persistent. A l'heure actuelle, l'existence du Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme se heurte à l'absence d'une vision stratégique qui lui permettrait d'assurer son rôle normatif de suivi et d'évaluation des politiques.

2.6. La dégradation de l'environnement: une menace pour le développement humain durable

Haïti représente un cas extrême en matière de dégradation et de qualité de l'environnement tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Relever le défi environnemental oblige le pays à faire face à trois problèmes majeurs qui sont en outre interdépendants: la dégradation des ressources naturelles, la détérioration de l'environnement urbain et la gestion non durable de l'environnement.

2.6.1. La dégradation des ressources naturelles

Les ressources naturelles se dégradent à une vitesse impressionnante. Les informations recueillies à partir des images satellites SPOT XS de 1998¹⁵ par l'Unité de Télédétection et des Systèmes d'Information Géographique (UTSIG) dans le cadre du projet « *Utilisation de l'Imagerie Satellitaire pour l'Aménagement du Territoire* », permettent d'avoir des chiffres plus récents dans le domaine. Aujourd'hui, les forêts denses n'occupent que 1,25% de la superficie du territoire national. En 1978, la couverture forestière dense, claire et très claire était de 9% (dont 1,35% de forêt dense)¹⁶. Paradoxalement, le bois représente plus de 70% de la consommation nationale d'énergie, ce qui correspond à, au moins, douze millions d'arbres¹⁷. Les ressources en bois sont utilisées en particulier dans la production de l'énergie¹⁸ pour les petites et moyennes entreprises (boulangeries, guildives et blanchisseries) ainsi que pour la production de charbon de bois qui représente 95% de l'énergie domestique utilisée dans les villes¹⁹.

¹⁵ Projet exécuté par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe avec le financement de l'Union Européenne et du Trésor Public.

¹⁶ Bien qu'avec une méthodologie différente – il n'y avait pas de surveillance satellitaire –, une consultation réalisée par le gouvernement haïtien en 1988 estimait cette couverture à 4% du territoire national.

¹⁷ Bilan Energétique d'Haïti, Bureau des Mines et Energie, <http://www.rehred-Haïti.net/membres/bme/energie/diagnost.html>

¹⁸ Environ 150.000 personnes participent aux activités de production et de commercialisation du charbon de bois générant ainsi un revenu compris entre 50 et 75 millions de dollars américains chaque année. BME Idem.

¹⁹ EBCM, Volume I, p. 36.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

1. Références statistiques

Adventist Development and Relief Agency (ADRA) and Interim Food Security Information System (1997): A Baseline Study of Livelihood Security in the Departments of the Artibonite, Center, North, Northeast, and West, Bureau of Applied Research in Anthropology, University of Arizona, Tucson, 471 p

Banque Mondiale: Red book, 1996/97-2000/01, Mimeo.

Banque de la République d'Haïti (Plusieurs années): Rapport Annuel.

CARE (1996): A Baseline Study of Livelihood Security in Northwest Haïti, Bureau of Applied Research in Anthropology, University of Arizona, Tucson, 238 p

Catholic Relief Services (CRS) and Interim Food Security Information System (1996): A Baseline Study of Livelihood Security in the Southern Peninsula of Haïti, Bureau of Applied Research in Anthropology, University of Arizona, Tucson, 325 p

CEPAL/ECLAC, CELADE, Demographic Bulletin, Santiago, Chile.

N° 64, July 1999: Latin America, Economically active population, 238 p

N° 66, July 2000: Latin America, Population by calendar years and single ages, 290 p

N° 67, January 2001: Latin America, Life Tables 1950-2025, 344 p

-(1999), Panorama Social de América Latina, Santiago, Chile, 305 p

-(2001), Anuario estadístico de América Latina y el Caribe, 2000, Santiago, Chile, 772 p

Fonds Monétaire International (2000): Haïti,

selected issues, approved by the western Hemisphere Department, novembre 2000.

Grolet, Stéphane et Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) (2002), Collecte et gestion des déchets dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, Haïti, Enquête auprès de 5.000 ménages, Mimeo.

Institut Haïtien de l'Enfance (IHE), DHS Macro International (1989): Survie et Santé de l'Enfant en Haïti - Résultats de l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMUS I) Haïti 1987, 130 p. + annexes.

-(1995): Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMUS II) Haïti 1994-95, 364 p

-(2001): Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMUS III) Haïti 2000, résultats préliminaires, 489 p.

Institut Haïtien de Statistique et Informatique (IHSI) (1977): Départements des Finances et des Affaires Economiques, Guide Economique de la République d'Haïti, avril 1997.

-(1989): Prix à la consommation 1980-88, Port-au-Prince, 1989, 29 p

-(1992): Enquête budget-consommation des ménages (EBCM 1986-87), vol 1, tome 1, Résultats, ensemble du pays, 233 p

-(2000): Enquête budget-consommation des ménages (EBCM 1999-2000), Volume 1: Population, Ménages et Emploi, 343 p

-(2000): Enquête Industrielle de 1999, Résultats définitifs, IHSI, BID, 31 p

-(2000): Diagnostic du Système de Statistiques Sociales, Port-au-Prince, 347 p

-(2000): Recueil de Statistiques Sociales, volume 1, 217 p, Volume 2, 233 p

- (2001): Enquête budget-consommation des ménages (EBCM 1999-2000), Volume 2: Revenus, dépenses et consommation des ménages, 412 p.
- (2001b): Les comptes économiques d'Haïti. Volume I (1987/88-1990/91) 313 p
Volume 2. (1991/92-1994/95) 313 p.
Volume 3 (1995/96-1999/00) 381 p
- Jensen, Helen H., Johnson Stanley R. and Stapley Gary (1989): Nutrition in Haiti: Evidence from the Haiti Household Expenditure and Consumption Survey, Preliminary draft report, Center for Agricultural and Rural Development, Iowa State University, 67 p.+ statistical appendix: Availability of selected food items in Haitian households.
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) (2000): Tableau d'Opérations Financières, Mimeo.
- Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSEPP), Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) (1999): Analyse des causes de décès en Haïti. 1999, Mimeo.
- (2000): Etude de séro surveillance par méthode sentinelle de la prévalence du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B chez les femmes enceintes en Haïti 1999-2000, Organisation Panaméricaine de la Santé-Organisation Mondiale de la Santé, Institut Haïtien de l'Enfance et les Centres Cheskio, Port au Prince.
- Organisation Internationale des Migrations (OIM)-Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) (2001): Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, Mimeo.
- Organisation Panaméricaine de la Santé - Organisation Mondiale de la Santé (OPS/OMS) (1996): Résultats de l'étude de surveillance serosentinelle sur la prévalence du VIH, de l'hépatite B et de la syphilis chez les femmes enceintes en Haïti en 1996, Institut Haïtien de l'Enfance et les Centres Cheskio, Port-au-Prince, Mimeo.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (1992): Rapport de Coopération au développement en Haïti, 1991, Port-au-Prince, Septembre .
- (1999): Rapport de Coopération au développement en Haïti 1998, Port-au-Prince.
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (1999), World Population Prospects, the 1998 revision, UN, New York, 1999.Vol.1: Comprehensive Tables, 627 p et Vol.2: Sex and Age, 883 p
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2001), World Population Prospects, the 2000 revision, Highlights and annex tables, UN, New York, 2001, 18 p.+ 64 p
- USAID (1997): Enquête nationale sur les valeurs démocratiques en Haïti et implications pour le développement de la démocratie, American Development Foundation (ADF)/USAID/Haïti, octobre 1997, www.adfusa.org

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

2. Références bibliographiques

Aristide, Jean Bertrand (1994), *Dignité*, Editions du Saül.

Banque Interaméricaine de Développement (2000): *Desarrollo mas allá de la economía*, Informe 2000 Progreso economico y social en America Latina, Washington, D.C.

Banque Mondiale (1997): *L'Etat dans un monde en mutation*, Rapport sur le développement dans le Monde, Oxford University Press, juin 1997.

- (1998): *Haïti, Les défis de la lutte contre la pauvreté*, rapport n° 17242-HA, 2 volumes.

- (2000): *Attacking poverty*, Rapport sur le développement dans le Monde 2000/2001, Oxford University Press pour la Banque Mondiale.

- (2001): *Republica Dominicana: Reporte Sobre la Pobreza*, Reporte Principal, 20 de febrero 2001, Reporte n° 21306.

- (2002): *Des institutions pour les marchés*, Rapport sur le développement dans le monde, Washington.

Barthélemy, Gérard (1989): *Le Pays en dehors*, Editions Henri Deschamps, Port-au-Prince.

Bazin, Henri (2000): *Le Secteur privé haïtien à l'orée du troisième millénaire: défis et nouveaux rôles*; Presses de l'Imprimeur II, Port-au-Prince.

Bureau du Premier ministre/Programme des Nations Unies pour le Développement (1996): *Recensement des Agents de la Fonction Publique*, Rapport Final.

- (2001): *Gestion des crises et perspectives de réforme de l'Etat en vue d'un développement humain durable*, Mimeo.

Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (1999), *Impact du programme d'approvisionnement en eau potable des quartiers favorisés de l'aire métropolitaine sur l'environnement socio-*

physico-économique des zones bénéficiaires, Groupe Croissance, Port-au-Prince, mai 1999.

CEPALC, Haïti (2001): *Evolución económica durante 2000*, mai 2001, Mexico, www.cepal.org.mx

Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie (CLEP) (2000): *Comptabilité régionale et internationale: enjeux et stratégies*, Actes de la conférence, Port-au-Prince.

- (2001): *Haïti face à l'intégration économique régionale*, Actes de la Conférence, Port-au-Prince.

Commission européenne (2000): *Rapport annuel de la coopération entre la Communauté Européenne et la République d'Haïti*, année 1999.

Commission Nationale à la Réforme Administrative (CNRA) (198): *La réforme administrative*. Rapport de Synthèse, Mimeo.

- (2001): *Haïti face aux défis de la décentralisation*, préparé par Charles Cadet, Port-au-Prince, décembre 2001, Mimeo.

Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince (1999): *Les Problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*, Port-au-Prince.

Dewez, David (2000): *Approche budgétaire du Programme d'Ajustement Structurel en Haïti*, Mémoire de Maîtrise, Mimeo.

Duret, Paul (2001): *Pauvreté et mentalités, le culturel contre l'économie en Haïti*, Document de base au RNDH, août 2001, Mimeo.

Dominique G. (1965), *Table de composition d'aliments pour Haïti*, Département de la Santé Publique et de la Population, Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Port-au-Prince.

- Fonds des Nations Unies pour la Population (1991): Femmes, population et développement: organisations féminines privées en Haïti, Tome I: recherche socioculturelle sur la situation des femmes en Haïti, Mimeo.
- GRET, Inter médiation sociale et construction institutionnelle, Document scientifique N° 15, août 2000.
- Gouvernement haïtien (1987): Constitution de la République d'Haïti
 -(1994) Programme d'Urgence pour le soulagement de la pauvreté: transition entre assistance humanitaire et programme de reconstruction, Mimeo
 -(2001): Mémoire de la République d'Haïti, Programme d'Action pour le Développement d'Haïti 2001-2010, Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays Moins Avancés.
- Heeks, Richard (2001): Understanding e-governance for development, IDEM, idm.man.ac.uk
- Huron, Laënnec (1987): Comprendre Haïti. Essai sur l'Etat, la nation et la culture, Editions Khartala
 -(1995) (sous la direction) : Les transitions démocratiques, Editions Syros.
- Institut Haïtien de l'Enfance (2002): Plan Stratégique National pour la prévention et le contrôle des IST et du VIH/SIDA en Haïti, Rapport final, Mimeo.
- International Finance Corporation (1998): More microcredits for Haiti ? Gothenburg, Mimeo.
- Majloire, Danielle (2001): Les demandes de gouvernance des populations haïtiennes durant la période 1986 à 2000, Document de base au RNDH, août 2001, Mimeo.
- Majloire, Kalinda (2001): Pour illustrer l'instabilité institutionnelle, Document de base au RNDH, août 2001, Mimeo.
- Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (1997): Programme Post-Beijing, Document de base pour la vulgarisation de la plate-forme de Beijing, projet ENUD/ENUP HAI/96/001, Mimeo.
- Ministère de l'Economie et des Finances (2000): Bilan économique. Exercice 1998-99, Direction d'Etudes Economiques.
- Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (1998): Le Plan National d'Education et Formation, Port-au-Prince.
 -(1999): Evaluation de l'éducation pour tous.
- Ministère de l'Environnement (1999): Plan d'Action pour l'Environnement, Haïti, Imprimerie Deschamps.
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (2001): Plan National de Gestion des Risques et des Désastres, Edition-Page concept.
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (2001): Carte de Pauvreté pour Haïti, version préliminaire.
 -(2001b): Cadre Stratégique du Plan de Développement Economique et Social du Gouvernement pour la période 2001-2006, Mimeo.
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ENUD/BIT (2000):
 -Etat des lieux en matière de chômage, d'emplois et de lutte contre l'exclusion sociale, Mimeo.
 -Etat des lieux en matière de protection sociale gouvernementale, Mimeo.
 -Proposition de programme national de promotion d'emplois productifs et lutte contre l'exclusion sociale, Mimeo.
- Montas, Rény: Evolutions macro-économiques, pauvreté et inégalité en Haïti ; 1986-2001, ENUD, février 2002.
- Montas, Rény (2001): Programmes d'Ajustement

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Structurel, Croissance et Répartition en Haïti: 1985-2000, Document de base au RNDH, août 2001, Mimeo.

Nations Unies (2000): Haïti, Bilan Commun de Pays, Port-au-Prince.

- (2001): Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) .

Organisation Fami Lavalas, (2000): Investir dans l'humain, Programme Economique et Social, 2001-2006, Mimeo.

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) (2000): Le droit à l'éducation pour tous, tout au long de la vie, Rapport Mondial sur l'éducation 2000, Editions UNESCO.

OXFAM (2002): Carte et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités locales de réponses en Haïti, Université d'Etat d'Haïti, Mimeo.

Prévôt, Rose Luce (2001): Bilan d'activité parlementaire, Document de base au RNDH, août 2001, Mimeo.

Programme d'alimentation pour le développement. République d'Haïti (2001): Rétrospective, février 1996-février 2001 .

Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (2001): Connaissances, attitudes et comportements des enfants en difficulté de la région métropolitaine de Port-au-Prince vis-à-vis de la drogue (juin-novembre 2000) , Mimeo.

Programme des Nations Unies pour le Développement (1996): Mission inter agences sur les secteurs industriel et commercial. Redémarage et transformation. Un défi pour les secteurs Industriel et Commercial, Mimeo.

- (1999): Justices en Haïti, Projet régional de justice, Mimeo.

- (2000): Situation Economique et Sociale d'Haïti, mise à jour décembre 2000.

- (2000b): Desarrollo humano en la Republica Dominicana, Editora Corripio, Santo Domingo.

- (2000c): Informe sobre el Desarrollo humano. Honduras. 2000. Por un crecimiento con equidad .

- (2001b): Gouvernance locale, Réflexions sur le processus de décentralisation en Haïti et l'expérience du PNUD/FENU dans le Nord-Est, Volume 2, numéro 2.

- (2002): Situation Economique et Sociale d'Haïti, mise à jour décembre 2001 .

- (2002b): Review of the poverty reduction strategy paper, New York, Mimeo.

- (1990-2001): Rapport Mondial sur le Développement Humain .

Programme des Nations Unies pour le Développement /Union européenne (1999): El Estado de la Región en Desarrollo Humano Sostenible, Un informe desde Centroamérica y para Centroamérica, Editorama, San Jose de Costa Rica .

Réseau Européenne de Sécurité Alimentaire (2001): Appréciation des échanges commerciaux agricoles transfrontaliers entre Haïti et la République Dominicaine, www.resal.org

Ruzier, Philippe : En deux ans comme en deux siècles, Editions Deschamps et CIDHICA, Port-au-Prince et Montréal, 1989.

San, Anartya (1999): Development as freedom, Alfred A. Knopf, Inc.

Silie, Riben, et Orlamb Inoa, Arnold Antonin (2000): La République Dominicaine et Haïti face à l'avenir, Editions CIDHICA, Montréal.

Torres Flores, Ramon Carlos (2001): Haïti: las finanzas públicas y el rol del estado en política social, Document de base au RNDH, août 2001, Miraco.

Todd Emmanuel (1984) La diversité du monde. Famille et modernité, Éditions Le seuil.